

## Les péripéties d'une Mairie contre le déploiement du compteur connecté LINKY

Suites délib contre linky et Tribunal Administratif à Loubaut.

Bonjour à toutes et à tous

Le Conseil municipal de Loubaut a retiré sa première délibération contre linky, laquelle avait été votée le 17 février.

La Préfète et Erdf / Enedis avaient fait une requête auprès du Tribunal Administratif, en référé qui plus est (en urgence, alors que les compteurs ne sont prévus sur Loubaut qu'en 2019 !). L'audience avait été inscrite pour le 10 juin à 11h, à Toulouse.

Donc, le Conseil municipal, réuni dans les délais, a retiré la délibération le 2 juin (voir pièce jointe). Du coup, la Préfète s'est désistée de sa requête contre Loubaut, de même que Enedis puisqu'il n'y avait plus de délibération à juger. J'ai appris au passage que Erdf n'avait strictement rien à réclamer du tout (ils demandaient 4000€ de frais d'avocat). Soit c'est de l'incompétence de la part du Cabinet Adamas qui travaille pour Erdf / Enedis, soit cela ressemble à de l'intimidation...

Quoi qu'il en soit, le **Conseil municipal s'est réuni le 9 juin pour délibérer de nouveau contre linky**. Cette fois-ci, on a des arguments plus solides à défendre devant un Tribunal Administratif. En effet, la Préfète et Erdf / Enedis ont utilisé dans leur argumentaire un cahier des charges de concession qui n'existe plus depuis 1994! Et cet argument est probablement à utiliser dans tous les départements où le cahier des charges n'a pas été modifié : c'est à vous d'étudier le cas concernant votre syndicat d'électrification.

Quoi qu'il en soit, **il semble très important qu'il y ait aussi une démarche individuelle auprès de Erdf / Enedis**, en recommandé. Vous trouverez des modèles sur le site <http://refus.linky.gazpar.free.fr> ou <http://www.santepublique-editions.fr/>.

Cette bataille juridique ne doit pas masquer que l'objectif est le refus des compteurs communicants, qu'ils soient prévus pour l'électricité, le gaz, l'eau chaude ou l'eau froide.

À la fin, c'est nous qu'on va gagner ! (J'espère que l'expression est libre de droits, sinon, je vais me faire engueuler...)

Ramón Bordallo  
Maire  
09 350 LOUBAUT.